

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANX-000445-20121031

Date de publication : 31/10/2012

Autres annexes

Liste des États ou territoires qui ne sont pas parties à l'accord sur l'Espace économique européen mais ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi qu'une convention d'assistance mutuelle en matière de recouvrement ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/ UE du Conseil, du 16 mars 2010, concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures (dispositif dit de l'exit tax)

Albanie	Congo	Madagascar	Polynésie-Française
Algérie	Corée du Sud (1)	Mali	République Centrafricaine
Arménie	Côte d'Ivoire	Maroc	Saint-Barthélemy (4)
Australie	États-Unis	Mauritanie	Sénégal
Azerbaïdjan	Gabon	Mayotte	Taiwan
Bénin	Géorgie (2)	Moldavie (3)	Togo
Burkina-Faso	Guinée	Niger	Ukraine
Cameroun	Liban	Ouzbékistan	

(1) à compter du 1er juillet 2012.

(2) à compter du 1er juin 2011.

(3) à compter du 1er mars 2012.

(4) à compter du 1er mai 2011.

Remarque : Cette liste à jour au 1er juillet 2012 ne vaut que pour l'application du dispositif d'exit tax.

Commentaire renvoyant à ce document :

[RPPM - Plus-values sur biens meubles incorporels - Imposition lors du transfert du domicile fiscal hors de France intervenu depuis le 3 mars 2011 - Plus-values latentes - Modalités d'imposition et d'application du sursis de paiement](#)